



# FLASH FÉDÉRATION

Note d'information périodique de la  
**FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE**

N° 156 – octobre 2009

2008ISSN 1240 - 344X

## CHRONIQUES JUDICIAIRES ET GÉNÉALOGIQUES

*Deux décisions récentes, une judiciaire, une administrative, sont indispensables à connaître, elles résultent d'actions, d'objectifs différents, entrepris par des acteurs de la généalogie associative :*

### □ **Décision administrative positive de la C.A.D.A.**

Serge M., généalogiste amateur demande à la suite de la loi du 15 juillet 2008, à la mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, l'acte de naissance de Jean C., né le 12 mars 1907. A la grande surprise du demandeur, le service d'état civil refuse l'envoi d'une copie de l'acte prétextant que la loi prévoit seulement une consultation sur place et non l'expédition d'une copie, il accepte seulement d'envoyer un extrait sans indication de filiation et de mentions marginales.

Notre généalogiste, mécontent et fort de son droit, saisit la C.A.D.A. le 18 mai 2009 en lui demandant d'émettre un avis sur la communication du document demandé.

Par avis 20092058-MFL du 18 juin 2009, la commission « *observe tout d'abord qu'un extrait manuscrit de l'acte sollicité a été communiqué ... sans indication toutefois de la filiation. Elle rappelle à cet égard que ce document, qui a plus de soixante-quinze ans, est communicable de plein droit dans son intégralité, à toute personne qui en fait la demande, conformément au paragraphe e) du 4° du 1 de l'article L213\*2 du code du patrimoine. La demande de l'intéressé n'a donc pas été entièrement satisfaite. S'agissant, ensuite des modalités de communication, la commission rappelle que selon l'article L.213.1 du même code, l'accès aux archives publiques se fait dans les conditions définies pour les documents administratifs à l'article 4 de la loi N° 78-753 du 17 juin 1978* ». Cet article a fixé le principe du libre choix par le demandeur des formes dans lesquelles s'effectue la communication.... En effet, si le demandeur ne souhaite pas

bénéficier d'une communication gratuite sur place, la reproduction aux frais du demandeur, doit être envisagée. Si la photocopie doit être écartée afin de préserver un original fragile, la reproduction peut prendre une autre forme, notamment celle d'une photographie, à condition que celle-ci ne soit pas, elle aussi, de nature à fragiliser le document original. Le caractère envisageable de la reproduction photographique ou tout autre mode de reproduction doit être laissé à l'appréciation des personnels scientifiques et techniques responsables de la conservation des fonds. En l'espèce, la Commission rappelle que la photocopie des registres reliés d'état civil est, par principe, susceptible de nuire à leur bonne conservation. Elle émet donc un **avis favorable à la communication de l'intégralité de l'acte d'état civil** sollicité dans les conditions qui viennent d'être rappelées, le cas échéant au moyen d'une **transcription manuelle complète de l'acte** ».

*Notre conseil : n'hésitez pas à saisir la C.A.D.A. tout en sachant qu'elle n'émet qu'un avis.*

### □ **Décision judiciaire négative du tribunal administratif de Chalons en Champagne**

*Rappel des faits :* Le cercle généalogique et héraldique des Ardennes demande en mai 2004 aux Archives départementales des Ardennes l'autorisation d'acquérir auprès de la société généalogique de l'Utah des copies des microfilms des registres paroissiaux et d'état civil du département des Ardennes et de lui faire parvenir copie des 85 bobines détenues par ces mêmes archives. Le service des archives ne répondant pas aux demandes, le cercle au bout d'un certain temps considère

que ce silence équivaut à un refus implicite de cession, l'association porte l'affaire devant le tribunal administratif pour obtenir gain de cause. Elle estime que les Archives départementales ne peuvent justifier leur refus par une quelconque considération de droit et qu'il y a un excès de pouvoir et argumente que la circulaire du 15 juin 1995 émanant du ministre de la Culture rappelle que « *les demandes de duplication de microfilms de registres et d'état civil centenaire sont à accueillir favorablement* » et soutient que l'accord passé le 28 octobre 1960 entre l'Etat et la société généalogique de l'Utah lui donne le droit d'obtenir ce qu'elle désire. En conséquence l'association demande donc d'enjoindre au Président du Conseil général et à la Directrice des Archives départementales de faire droit à ses demandes d'achats et de délivrance d'autorisation.

Le jugement est prononcé le 20 décembre 2007.

Michel SEMENTERY

La requête du cercle généalogique des Ardennes est rejetée et l'association est condamnée à verser 900 euros au département des Ardennes.

### **Quels sont les arguments du tribunal ?**

Il considère que c'est au requérant de prouver l'illégalité des décisions prises ce qui n'est pas le cas.

Que la circulaire du ministère de la Culture n'est **ni réglementaire, ni impérative**, elle ne peut donc pas être utilement invoquée.

Que l'accord entre l'Etat et la société généalogique de l'Utah règle les relations entre les deux signataires et non les relations entre un administré et les départements, cet argument est donc écarté.

Ce dernier point est important à connaître car il risque de faire jurisprudence et nous prive d'un argument en cas de discussions « difficiles » avec des services d'archives.

## **LES RENDEZ-VOUS DE LA FÉDÉRATION**

Ce tableau vous aide à noter sur votre agenda les dates à réserver pour la Fédération :

26 novembre 2009	Réunion de Bureau	Tour ESSOR - Pantin
28 novembre 2009	Réunion Bigenet	Tour ESSOR - Pantin
12 décembre 2009	Les Assises de la Généalogie	CISP – 75012 Paris
14 janvier 2010	Réunion de Bureau	Tour Essor – Pantin
18 février 2010	Réunion de Bureau	Tour Essor – Pantin
18 mars 2010	Réunion de Bureau	Tour Essor – Pantin
15 avril 2010	Réunion de Bureau	Tour Essor – Pantin
24 avril 2010	Conseil d'Administration	Tour Essor – Pantin
12 juin 2010	Elections des administrateurs des collègues	Tour Essor – Pantin
12 juin 2010	Assemblée générale	Lieu à déterminer
26 juin 2010	Conseil d'administration (renouvellement du Bureau)	Tour Essor – Pantin
23 octobre 2010	Conseil d'administration	Tour Essor – Pantin

## **CALENDRIER DES PERMANENCES DES ANTIENNES FRANCILIENNES**

Ces réunions ont lieu au siège de la Fédération : 14 rue Scandicci à Pantin – 22<sup>ème</sup> étage

Entraide Généalogique Midi Toulousain	7/11/2009	14-18h
Cercle généalogique du Loir et Cher	12/11/2009	10-17h
Cercle généalogique de Touraine	12/11/2009	15-18h
Cercle généalogique du Haut-Berry	14/11/2009	10-17h
Centre d'entraide généalogique de Franche Comté	17/11/2009	10-17h
Cercle Généalogique Historique et Héraldique de la Marche et du Limousin	20/11/2009	14-18h
Centre d'entraide généalogique de Franche Comté	21/11/2009	9h30-18h

Cercle généalogique du Loir et Cher	27/11/2009	10-17h
Centre d'entraide généalogique de Franche Comté	1/12/2009	10-17h
Association Généalogique de la Charente	5/12/2009	9-12h30
Cercle généalogique Poitevin	5/12/2009	15-17h
Cercle Généalogique Historique et Héraldique de la Marche et du Limousin	5/12/2009	14-17h
Cercle généalogique de Touraine	10/12/2009	15-20h
Cercle généalogique du Loir et Cher	11/12/2009	10-17h
Entraide Généalogique Midi Toulousain	12/12/2009	10-17h
Cercle généalogique du Haut-Berry	12/12/2009	10-17h
Centre d'entraide généalogique de Franche Comté	15/12/2009	10-17h

## CALENDRIER DE LA GÉNÉALOGIE

Ces manifestations jalonnent notre vie généalogique. Nous mettons ce tableau à jour régulièrement, n'hésitez pas à nous informer des dates et du contenu de celles que vous organisez

<b>« 40 ans de mémoire contemporaine » 19/09/2009 - 15/6/2010</b>
Organisées par les Archives nationales de Fontainebleau : Exposition gratuite
<b>Généalogie et Paléographie 7/11/2009 Avranches (50)</b>
Organisé par le Cercle de la Manche au scriptorial d'Avranches : ateliers, visites guidées du scriptorial.
<b>Le GGHS a 20 ans ! Foire du Havre 14-22/11/2009 Le Havre(76)</b>
Dans le cadre de son 20ème anniversaire le GGHS (Groupement Généalogique du Havre et de Seine Maritime) membre de l'UCGHN sera présent à la Foire du Havre au Docks Café. Site: <a href="http://www.gghsm.org">www.gghsm.org</a> Courriel: <a href="mailto:gghsm@wanadoo.fr">gghsm@wanadoo.fr</a> Forum: <a href="http://gghsm.forumpro.fr">gghsm.forumpro.fr</a>
<b>« La généalogie s'expose à Argenteuil » - 16-21/11/2009 Argenteuil (95)</b>
Exposition organisée par l'AREGHA (Association de Recherches Entraide Généalogique historique d'Argenteuil) à l'Agora de l'Hôtel de Ville - 12 bd Léon Feix - 95100 Argenteuil - ouverture de 8h30 à 17h30 - Fermeture samedi à 12h00.
<b>Topaketak II - 28/11/2009 Irun (Guipizcoa - Espagne)</b>
Organisé conjointement par les associations Jakintza (Ciboure) et Généalogie et Histoire des Familles - Pays Basque et Adour Maritime (Bayonne) dans les locaux de FICOBA (Foire Exposition) - Avenida de Iparralde à Irun (Espagne). Ces rencontres se situent dans un calendrier d'activités comprenant notamment 4 après-midi portes ouvertes : 14/11 à Ciboure - 21/11 à Ascain - 05/12 - Urrugne - 19/12 à St-Jean-de-Luz au cours desquelles des mini-ateliers permettront de découvrir les documents d'archives.
<b>Les Assises de la Généalogie 12/12/2009 Paris (75)</b>
Organisées par la FFG - Sur le thème : recherches généalogiques en Europe. Au CISP Centre Maurice Ravel, 75012 Paris - Métro Porte de Vincennes (ligne 1) ou Porte Dorée (ligne 8).
<b>6<sup>èmes</sup> Portes ouvertes 6-7/02/2010 Brie-Comte-Robert (77)</b>
Organisée par l'Association Généalogique de Brie-Comte-Robert - Salle SAFRAN <a href="mailto:agbcr@laposte.net">agbcr@laposte.net</a> Monsieur Yves Neveux <a href="mailto:xeuven2@orange.fr">xeuven2@orange.fr</a>
<b>7<sup>èmes</sup> Journées Inter-cercles 13/02/2010 Lagny (77)</b>
Organisées par le Cercle généalogique de la Brie - Salon d'honneur et galerie des Adjoints, Mairie de Lagny de 10 h à 18h - contact : <a href="mailto:cgbrie@free.fr">cgbrie@free.fr</a>
<b>Généalogie sans frontière 14/05/2010 Bourbonne-les-Bains (52)</b>
Organisé par le Cercle généalogique de Haute Marne - infos 03 25 31 19 73
<b>Congrès de l'UGBH 29-30/05/2010 Landivisiau (29)</b>
Organisé par le Centre généalogique du Finistère, antenne de Morlaix - contact <a href="mailto:cqfmx@wanadoo.fr">cqfmx@wanadoo.fr</a>
<b>XXIX<sup>e</sup> Congrès international des sciences généalogique et héraldique 12-17/09/2010 Stuttgart (Allemagne)</b>
Organisé par PROHERALDICA, Deutsche Forschungsgesellschaft für Heraldik und Genealogie mbh (Julius-Hölder-Str 45,D-70597 Stuttgart) et Wappen-HEROLD, Deutsch Heraldische Gesellschaft e.V. (Hauffstr. 35,D-72622 Nürtingen). Toutes informations supplémentaires peuvent être demandées (en Français) à Michel Banville, Secrétaire Général du Bureau Permanent des Congrès (1) : [ <a href="mailto:mgbanvil@sympatico.ca">mgbanvil@sympatico.ca</a> ]

## XXI<sup>e</sup> Congrès national de généalogie 3-5/06/2011 Roubaix (59)

Organisé par l'Union des Cercles Généalogiques d'Entreprises -  
courriel : [congresffgroubaix2011@orange.fr](mailto:congresffgroubaix2011@orange.fr) site : <http://www.ucge.free.fr>

**Lire la suite sur site de la FFG : <http://www.genefede.org/>**

### ACTION FÉDÉRALE

#### □ Une exclusivité du centre de documentation généalogique de la F.F.G.

L'état civil des ressortissants français demeurant au Canada pour la période 1859-1935 est consultable au centre de documentation généalogique.

Le consulat général de France à Québec en collaboration avec la société généalogique canadienne française a numérisé et indexé les registres consulaires de Québec et Montréal contenant les actes civils soit retranscrits en provenance des lieux de culte du Canada soit célébrés par les consuls de France dans leur fonction d'officier de l'état civil.

#### □ Journées Portes ouvertes des antennes franciliennes du 17/10/2009

Cette manifestation annoncée, entre autres, dans le magazine « Votre Généalogie » et « la Revue Française de généalogie », a permis aux antennes franciliennes des Cercles généalogiques de Touraine, du Haut-Berry, du Loir et Cher, de la Charente, de la Franche-comté, de la Haute-Marche et Limousin, de l'Auvergne, de l'Entraide Généalogique Midi Toulousain ainsi que du Loiret Généalogique, et à un représentant de « Racines Italiennes » d'accueillir dans les locaux de la F.F.G. adhérents et non adhérents. A l'issue de cette fructueuse journée il a été décidé de communiquer le calendrier de ces antennes sur le Flash afin d'en prolonger les effets.

#### □ 3<sup>èmes</sup> Assises de la Généalogie à Paris : 12 décembre 2009 de 9h à 18h

Programme : la recherche généalogique dans les pays frontaliers : Allemagne (Georg Schmetz, cheminot allemand), Belgique (Christophe Drugy), Italie (Marc Margarit), Espagne (Valérie Franco-Courtillet).

Un intervenant des Archives nationales, communiquera sur l'application de la nouvelle loi.

#### Réponse obligatoire :

**Merci de vous inscrire Avant le 1<sup>er</sup> décembre pour participer à cette journée avec le coupon réponse de l'invitation (joindre un chèque de 18,50 € pour le repas).**

**Possibilité de venir à plusieurs par association (216 places).**

#### □ Cartes FFG et timbres 2010

A ce jour toutes les commandes passées ont été soit remises à vos administrateurs, soit envoyées par courrier. Pour ceux qui n'auraient pas encore passé commande nous vous rappelons que l'imprimé est téléchargeable sur le site sous la rubrique « accès réservé ».

Si vous ne connaissez pas votre code, adressez un message à [ffg@genefede.org](mailto:ffg@genefede.org)

#### □ Le blog de la FFG

<http://leblog-ffg.over-blog.org/> pour être informé de tous les nouveaux articles : Êtes-vous inscrit ?

### ASSOCIATIONS

#### □ Cercle Généalogique du Loir-et-Cher

Jean-Marie BIRAUD, succède à Michel LEPAGE à la Présidence du C.G.L.C.

Courriel : [president@cglc41.fr](mailto:president@cglc41.fr) ou [CGLC41@aol.fr](mailto:CGLC41@aol.fr)

**n'oubliez pas d'adresser à la FFG les comptes rendus de CA lorsqu'il y a changement des membres du bureau**

## □ Conclusion du projet « Montcalm »

De nombreuses manifestations se sont déroulées au Québec et en France pour la commémoration de la mort du marquis de Montcalm lors de la Bataille des Plaines d'Abraham, ayant entraîné la fin de l'Amérique Française.

Au Québec :

- du 11 au 16 septembre 2009 : rassemblement des descendants des soldats de Montcalm et dévoilement du *Mémorial aux combattants* sur les plaines d'Abraham, colloque sur le thème de la Guerre de Sept ans, dépôts de fleurs et Cérémonie commémorative du 250<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Montcalm au cimetière de l'Hôpital-Général de Québec (en présence du député de Montmorency, du maire de Québec, de la consule générale de France à Québec, du chef de la nation huronne-wendate, de la supérieure du monastère de l'Hôpital-Général de Québec), visites au musée des Beaux Arts, musée de la civilisation et musée de l'Hôpital-Général de Québec.

Des personnalités étaient présentes lors des manifestations dont Monsieur Marcel Masse ancien Ministre de la Défense nationale, fondateur de la commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs (le 13 octobre 2009, Marcel Masse, a reçu le titre de Commandeur, la plus haute distinction de l'Ordre français des palmes académiques), André Dorval et Pierre-André Wiltzer, coprésident de la CFQLMC, Yvan Bédard, 1<sup>er</sup> conseiller de la Délégation du Québec à Paris, le général Gilles Robert, directeur du Service historique de la Défense (et madame), le colonel Guelton, Serge Bernier, directeur d'Histoire et du Patrimoine au ministère de la Défense Nationale (Canada), etc.

Le 16 septembre une petite réception a été offerte par Mme Hélène Le Gall, Consule générale de France à Québec, à sa résidence consulaire.

Les actes du Colloque seront disponibles auprès de la société généalogique canadienne française à partir de janvier 2010.

En France :

- 26 septembre 2009 : Commémoration du 250<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Montcalm à Vestric-et-Candiac (Gard) : remise de gerbes, conférence sur Montcalm par le baron Georges Savarin de Marestan, de la lignée de Montcalm, visite du château natal et participation de l'orchestre symphonique du collège de Montréal, en présence d'un détachement de marins du navire « Montcalm ».
- 1<sup>er</sup> octobre 2009 : Journée d'étude sur la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France au Pavillon du Roi du Château de Vincennes à Paris, organisée par le Service historique de la Défense en partenariat avec la Fédération française de généalogie.
- 2 et 3 octobre 2009 : Visite commentée de l'exposition sur la guerre de Sept Ans organisée par le Service historique de la Défense, dévoilement d'une plaque pour souligner l'embarquement des troupes de Montcalm pour la Nouvelle-France entre 1755 et 1760, organisée par la ville de Brest dans le cadre des journées du patrimoine.

Le lancement de l'ouvrage « Combattre pour le France en Amérique », a eu lieu à Montréal, Québec et au SHD de Vincennes.

Il est disponible chez Archives et Culture, 26 bis rue Paul Barruel, 75015 Paris.

Le projet Montcalm s'est déroulé sur 3 ans, grâce aux bénévoles québécois et français.

Ce travail est reconnu par le SHD et les historiens comme le premier de cette envergure : retracer les quelques 7450 soldats partis de France pour se battre en Nouvelle France.

Quelques chiffres :

Effectifs des régiments de Troupe de Terre en Nouvelle-France (extrait de l'ouvrage *Combattre pour la France en Amérique – Les soldats de la guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 1755-1760*).

Grade	Présents en Nouvelle-France 1755-1760	Morts en Nouvelle-France 1755-1760	Morts en Nouvelle-France 1761-1825	Rentrés en Europe 1755	Destin inconnu
Officiers	501	60	13	401	17
Sous-officiers et soldats	6949	1661	598	3310	1380
Total	7450	1731	611	3711	1397

Le « projet Montcalm » est terminé, mais la base de données sera mise en ligne ultérieurement, et il est possible de continuer les recherches pour l'enrichir (à l'identique du Fichier Origine).

Mireille Pailleux

## INFORMATIONS LÉGALES

### □ Reversement de Subvention : une convention suffit

La loi 2009-526 de simplification et de clarification du 12 mai 2009 (*JO du 13 mai 2009*) modifie l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales en y ajoutant un alinéa interdisant le reversement de tout ou partie d'une subvention, sauf si cela est expressément prévu dans la convention liant la structure et la collectivité territoriale. Au-delà de la confirmation de l'interdiction du reversement d'une subvention publique à une autre association (article 15 du décret-loi du 2 mai 1938), cette modification, dans sa dernière phrase, le permet finalement par simple convention alors qu'il était auparavant nécessaire d'obtenir une « *autorisation formelle du ministre, visée par le contrôleur des dépenses engagées* ».

Sources : Association Mode d'emploi n° 11 août-septembre 2009

### □ Obligation de publication des comptes

Le décret et l'arrêté attendus pour permettre l'application de l'obligation de publication des comptes des associations bénéficiaires de subventions publiques et de dons, prescrite par l'article L.612-4 du Code de commerce ont été publiés en mai et juin derniers. L'obligation est donc maintenant effective. Les associations et fondations concernées doivent donc effectuer la formalité de dépôt via le site internet des journaux officiels en téléchargeant les documents (comptes annuels, rapport du commissaire aux comptes) sous format pdf dans les trois mois de leur approbation par l'organe délibérant. **Décret n°2009-540 du 14 mai 2009 et arrêté du 2 juin 2009.**

Sources : Association Mode d'emploi n° 11 août-septembre 2009

## PRIX LITTÉRAIRE DE LA FFG

□ **La vie dans un village du Morvan : Arleuf de 1625 à 1725 par Gewa THOQUET** : Sélection 2009 du Jury de la Fédération Française de Généalogie – Livre paru chez l'auteur [gewa.abc@wanadoo.fr](mailto:gewa.abc@wanadoo.fr) – Gewa THOQUET – 107 rue Danton – 92300 Levallois.

Ce livre ne s'adresse pas uniquement à qui s'intéresse à Arleuf, mais à toute personne qui cherche à savoir comment le petit peuple pouvait vivre au 17<sup>ème</sup> siècle dans nos campagnes. Son contenu :

- La vie sociale au village : Du berceau à la tombe /Heurs et malheurs/Les cabarets d'Arleuf / Querelles et réconciliations/Devant le Juge/La condition des femmes/L'œuvre de chair ne fera/Trois destins ;
- Les premières nécessités : Se loger, nourrir et vêtir ;
- Le travail : L'apprentissage – L'agriculture/Le bois de chauffage pour la ville de Paris/La diversité des métiers ;
- L'omniprésence des pouvoirs : L'église/La fiscalité/Les guerres/L'emprise du servage.

FLASH-FÉDÉRATION – N° 156

### Note d'information périodique de la FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

HISTOIRE des FAMILLES. HERALDIQUE. SIGILLOGRAPHIE

MAISON DE LA GÉNÉALOGIE®

**Tour ESSOR 93 – 14 rue Scandicci – 93508 PANTIN CEDEX**

Association selon la loi de 1901 – SIRET N° 322 548 652 00039

tél. : +33 (0)1 57 42 90 82 - courriel: [ffg@genefede.org](mailto:ffg@genefede.org)

Sites Internet : <http://www.genefede.fr> – <http://www.bigenet.fr>.

Directeur de la publication: Michel SEMENTERY

Collaborateurs pour ce numéro : - Christiane DIEUX - Jean-Yves HOUARD - Mireille PAILLEUX